

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01654 Numéro SIREN : 521 958 058 Nom ou dénomination : 2R ISOLATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2018 sous le numéro de dépôt 8864

Bilan

CERTIFIÉ CONFORME

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	160 293	75 849	84 444	117 244
Autres immobilisations corporelles	125 774	83 541	42 232	31 723
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 880		66 880	66 880
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	352 947	159 391	193 557	215 847
Stocks				
Matières premières et autres approv.	7 288		7 288	64 072
En cours de production de biens				31 407
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	548 439		548 439	976 014
Fournisseurs débiteurs	16 629		16 629	2 278
Personnel	226		226	324
Etat, Impôts sur les bénéfices	43 325		43 325	3 565
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 449		17 449	24 506
Autres créances	8 414		8 414	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	152 576		152 576	241 216
Charges constatées d'avance	4 830		4 830	3 564
TOTAL ACTIF CIRCULANT	799 175		799 175	1 346 947
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 152 122	159 391	992 732	1 562 794

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 080	33 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	39 054	98 880
Report à nouveau	1 283	1 243
Résultat de l'exercice	145 900	146 439
Subventions d'investissement	8 233	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	349 550	285 063
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	1 591	1 882
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 591	1 882
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	771	20
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 845	695 578
Personnel	35	28 636
Organismes sociaux	19 833	25 106
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	171 550	212 839
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 990	2 935
Dettes fiscales et sociales	201 408	269 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 320
Autres dettes	35 568	306 415
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	643 182	1 277 731
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	992 732	1 562 794

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	3 939 507	3 807 162
Production stockée	-31 407	7 354
Subventions d'exploitation	4 389	
Autres produits	24 360	48 323
Total	3 936 849	3 862 840
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		8 032
Achats de m.p & aut.approv.	1 248 611	1 286 975
Variation de stock (m.p.)	56 784	-56 472
Autres achats & charges externes	1 613 703	1 798 952
Total	2 919 098	3 037 487
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	20 855	20 703
Salaires et Traitements	490 039	415 929
Charges sociales	217 811	132 258
Amortissements et provisions	60 371	48 888
Autres charges	307	7
Total	789 383	617 785
RESULTAT D'EXPLOITATION	228 368	207 568
Charges financières	21 628	14 179
Résultat financier	-21 628	-14 179
RESULTAT COURANT	206 740	193 389
Produits exceptionnels	3 978	9 109
Charges exceptionnelles	19 952	1 866
Résultat exceptionnel	-15 974	7 244
Impôts sur les bénéfices	44 866	54 193
RESULTAT DE L'EXERCICE	145 900	146 439

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

COGEP.

A3

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 992 732 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 145 900 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

AB

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 33 999 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 498	6 795		160 293
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	81 072	31 286		112 357
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 417			13 417
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	247 986	38 081		286 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	66 880			66 880
Immobilisations financières	66 880			66 880
ACTIF IMMOBILISE	314 866	38 081		352 947

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 254	39 595		75 849
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	56 145	18 092		74 237
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 620	2 685		9 305
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	99 019	60 371		159 391
ACTIF IMMOBILISE	99 019	60 371		159 391

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 706 192 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	66 880		66 880
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	548 439	548 439	
Autres	86 043	86 043	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 830	4 830	
Total	706 192	639 312	66 880
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 370
FOURNISSEURS - AVOIR A RECEVOIR	16 629
CHARGES SOCIALES , PRODUITS A RECEV	226
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	8 414
Total	31 638

A3

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 080,00 Euros décomposé en 67 titres d'une valeur nominale de 2 240,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	67	500,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	67	2 240,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 643 182 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 591	1 591		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 845	403 845		
Dettes fiscales et sociales	201 408	201 408		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 339	36 339		
Produits constatés d'avance				
Total	643 182	643 182		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	771			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 771 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 094
INTERETS COURUS A PAYER	1 591
ETAT CHARGES A PAYER	9 990
Total	14 675

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	4 830		
Total	4 830		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 150 020 Euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

2R ISOLATION
Société par Actions Simplifiée au Capital de 150.080 €
Siège social : 420 avenue Blaise Pascal – 77550 MOISSY-CRAMAYEL
521 958 058 – RCS MELUN

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018

TEXTE DE LA PROPOSITION DE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 145.900,28 €, de la manière suivante :

- Dotation à la « Réserve légale », soit 7.295,00 €
- Dotation aux « Autres Réserves », soit 138.600,00 €
- Le solde au « Report à Nouveau », soit 5,28 €

SOIT UN TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE 145.900,28 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'une distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » d'un montant total de 29.614 € est intervenue le 9 octobre 2017 et constate que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2016	60.032 €	60.032 €	Néant
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

VOTE DE L'ASSOCIEE UNIQUE LE 29 JUIN 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 145.900,28 €, de la manière suivante :

- Dotation à la « Réserve légale », soit 7.295,00 €
- Dotation aux « Autres Réserves », soit 138.600,00 €
- Le solde au « Report à Nouveau », soit 5,28 €

SOIT UN TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE 145.900,28 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'une distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur le poste « Autres

AB

Réserves » d'un montant total de 29.614 € est intervenue le 9 octobre 2017 et constate que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2016	60.032 €	60.032 €	Néant
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

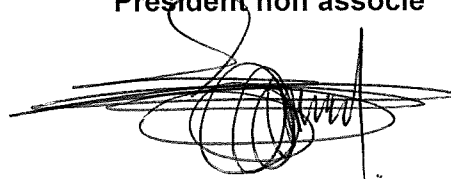
o o o

o o o

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

Certifié Conforme

Monsieur Aydin SARI
Président non associé



RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

Chers associés,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce aux fins de vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que la convocation à la présente assemblée vous a été régulièrement adressée et que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette assemblée, vous entendrez lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

▪ **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

▪ **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.939.507 euros en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent puisqu'il totalisait la somme de 3.807.162 euros.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3.936.849 euros contre 3.862.840 euros au titre de l'exercice précédent. Quant aux charges d'exploitation, celles-ci ressortent à hauteur de 3.708.481 euros contre 3.655.272 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par suite, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 228.368 euros contre 207.568 euros au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, après prise en compte du résultat financier de (21.628) euros et du résultat exceptionnel de (15.974) euros, nous clôturons cet exercice par un bénéfice net comptable de 145.900,28 euros contre 146.439,47 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'activité de notre Société est retranscrite, de façon comparative, dans le tableau suivant relatif aux soldes intermédiaires de gestion :

AB

Dossier de Gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2017	%	31/12/2016	%
Ventes de marchandises				
Achats de marchandises			8 032	
Variation stocks de marchandises				
Marge commerciale			-8 032	
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	3 939 507	100,80	3 807 162	99,81
Production stockée	-31 407	-0,80	7 354	0,19
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	3 908 100	100,00	3 814 516	100,00
Achats matières et consommables	1 248 611	31,95	1 286 975	33,74
Variation stocks de matières	56 784	1,45	-56 472	-1,48
Sous-Traitance	934 592	23,91	1 096 843	28,75
Marge de production	1 668 113	42,68	1 487 170	38,99
ACTIVITE	3 908 100	100,00	3 814 516	100,00
MARGE GLOBALE	1 668 113	42,68	1 479 138	38,78
Autres achats et charges externes	679 111	17,38	702 109	18,41
VALEUR AJOUTEE	989 002	25,31	777 029	20,37
Subventions d'exploitation	4 389	0,11		
Impôts & taxes	20 855	0,53	20 703	0,54
Salaires	490 039	12,54	415 929	10,90
Charges sur salaires	217 811	5,57	132 258	3,47
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	264 685	6,77	208 140	5,46
Autres produits , Reprise amortissements	24 360	0,62	48 323	1,27
Autres Charges	307	0,01	7	
Dotations amortissements et provisions	60 371	1,54	48 888	1,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	228 368	5,84	207 568	5,44
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières	21 628	0,55	14 179	0,37
Résultat financier	-21 628	-0,55	-14 179	-0,37
RESULTAT COURANT	206 740	5,29	193 389	5,07
Produits exceptionnels	3 978	0,10	9 109	0,24
Charges exceptionnelles	19 952	0,51	1 866	0,05
Résultat exceptionnel	-15 974	-0,41	7 244	0,19
Impôts sur les bénéfices et participation	44 866	1,15	54 193	1,42
RESULTAT NET	145 900	3,73	146 439	3,84

▪ **ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, il y a lieu de présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de notre Société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Le bilan et l'annexe légale qui sont présentés donnent toutes les informations utiles sur la situation financière et l'état d'endettement de la Société.

▪ **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe du présent rapport de gestion, la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

▪ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Par assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2017, il a été procédé à une réduction du capital de 16.500 euros pour le ramener de 50.000 euros à 33.500 euros par annulation de 33 actions de 500 euros de nominal chacune.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2017, il a été procédé à une augmentation de capital de 116.580 euros pour le ramener de 33.500 euros à 150.080 euros par l'élévation de la valeur nominale des 67 actions de 500 euros à 2.240 euros chacune.

▪ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Nous vous rappelons que notre Société ayant atteint, à la clôture de l'exercice clos le 31.12.2016, deux des trois seuils prévus par la loi, rendant ainsi obligatoire la nomination de Commissaires aux comptes, l'assemblée générale du 22 mai 2018 a décidé de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la **SAS AUDITIME** pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercices clos le 31 décembre 2023. Les associés ont, par ailleurs, décidé de confier à la SAS AUDITIME, Commissaire aux comptes titulaire, la certification complémentaire de l'exercice écoulé.

▪ **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

S'agissant de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, nous vous informons que les associés envisagent de céder l'intégralité des actions qui leur appartient au profit du GROUPE SARI.

En terme de rentabilité économique, nous demeurons optimistes et persévérons dans nos efforts afin d'augmenter nos résultats tout en gardant la maîtrise de nos charges.

▪ **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 232-1-II du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

▪ **FILIALES ET PARTICIPATION**

Notre Société ne possède aucune filiale et ne détient aucune participation.

▪ **SOCIETES CONTROLEES**

Notre Société ne contrôle aucune Société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

▪ **INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Monsieur Aydin SARI détient 50 % du capital social,
- Madame Aklime SARI détient 50 % du capital social.

▪ **PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISE**

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprise n'a été concédé par notre Société.

▪ **SUCCURSALE**

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre Société possède une succursale située 1 allée des Verriats – 51500 CHAMPFLEURY, inscrite au RCS de Reims sous le n° 958 058 00039.

▪ **PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 145.900,28 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Dotation à la « Réserve légale », soit | 7.295,00 € |
| - Dotation aux « Autres Réserves », soit | 138.600,00 € |
| - Le solde au « Report à Nouveau », soit | 5,28 € |

SOIT UN TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	145.900,28 €
---	---------------------

▪ **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » d'un montant total de 29.614 euros le 9 octobre 2017 et que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES A LA REFACTION	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A LA REFACTION
31.12.2016	60.032 €	60.032 €	Néant
31.12.2015	Néant	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant	Néant

▪ **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5.144 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalements.

▪ **PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de notre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans le capital de social de la Société.

▪ **POINT SUR LE MANDAT DU PRESIDENT**

Nous vous rappelons que le Président a été nommé par assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2016, pour une durée illimitée. Il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur le renouvellement dudit mandat.

▪ **REMUNERATION DU PRESIDENT**

Conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, vous devez vous prononcer, chaque année, sur la rémunération du Président. Par conséquent, nous vous proposons de :

- Prendre acte que Monsieur Aydin SARI n'a perçu aucune rémunération, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, au titre de son mandat de Président ;
- Décider que Monsieur Aydin SARI ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018.

▪ **POINT SUR LE MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

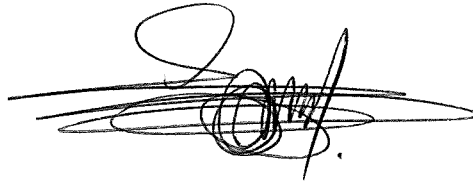
Nous vous rappelons que le mandat de la **SAS AUDITIME**, Commissaire aux Comptes titulaire, viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

♦ CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - CONVENTIONS
REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et, que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président.

Monsieur Aydin SARI
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the printed name and title.

Annexe

Factures reçues et émises non réglées

	Article D. 441.I – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jour s	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	10	X					25	0	X					18
Montant total des factures concernées (préciser : ht. ou ttc)	128986,60 TTC	48354,01 TTC	3853,80 TTC	7053,60 TTC	32848,03 TTC	92109,44 TTC	0 TTC	38588,63 TTC	41766,40 TTC	0 TTC	106886,16 TTC	187241,19 TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : ht. ou ttc)	4,42%	1,66%	0,13%	0,24%	1,13%	3,16%	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : ht. ou ttc)	X						0%	0,98%	1,06%	0%	2,71%	4,75 %		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues (préciser : ht. ou ttc)	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	▪ Délais contractuels : (préciser) ▪ Délais légaux : 60 jours						▪ Délais contractuels : (préciser) ▪ Délais légaux : 60 jours							

2R ISOLATION

SAS au capital de 150 080 €

420 Avenue Blaise Pascal

77 550 MOISSY CRAMAYEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

2R ISOLATION

SAS au capital de 150 080 €

420 Avenue Blaise Pascal

77 550 MOISSY CRAMAYEL

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2R ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes ; les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

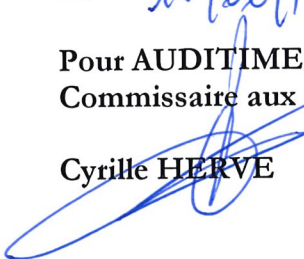
Fait à Saint Pierre du Perray

Le

15/06/18

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Cyrille HERVE



Bilan

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à TISSIER
 91280 ST PIERRE DU BERRAY
 Siret: 524 570 231 0003 - N° SIRET: 69202
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	160 293	75 849	84 444	117 244
Autres immobilisations corporelles	125 774	83 541	42 232	31 723
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 880		66 880	66 880
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	352 947	159 391	193 557	215 847
Stocks				
Matières premières et autres approv.	7 288		7 288	64 072
En cours de production de biens				31 407
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	548 439		548 439	976 014
Fournisseurs débiteurs	16 629		16 629	2 278
Personnel	226		226	324
Etat, Impôts sur les bénéfices	43 325		43 325	3 565
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 449		17 449	24 506
Autres créances	8 414		8 414	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	152 576		152 576	241 216
Charges constatées d'avance	4 830		4 830	3 564
TOTAL ACTIF CIRCULANT	799 175		799 175	1 346 947
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 152 122	159 391	992 732	1 562 794

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	150 080	150 080
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	39 054	98 880
Report à nouveau	1 283	1 243
Résultat de l'exercice	145 900	146 439
Subventions d'investissement	8 233	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	349 550	285 063
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	1 591	1 882
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 591	1 882
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	771	20
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 845	695 578
Personnel	35	28 636
Organismes sociaux	19 833	25 106
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	171 550	212 839
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	9 990	2 935
Dettes fiscales et sociales	201 408	269 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 320
Autres dettes	35 568	306 415
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	643 182	1 277 731
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	992 732	1 562 794

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 000
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris
 APE: 6920Z

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	
PRODUITS		
Production vendue	3 939 507	3 807 162
Production stockée	-31 407	7 354
Subventions d'exploitation	4 389	
Autres produits	24 360	48 323
Total	3 936 849	3 862 840
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		8 032
Achats de m.p & aut.approv.	1 248 611	1 286 975
Variation de stock (m.p.)	56 784	-56 472
Autres achats & charges externes	1 613 703	1 798 952
Total	2 919 098	3 037 487
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	20 855	20 703
Salaires et Traitements	490 039	415 929
Charges sociales	217 811	132 258
Amortissements et provisions	60 371	48 888
Autres charges	307	7
Total	789 383	617 785
RESULTAT D'EXPLOITATION	228 368	207 568
Charges financières	21 628	14 179
Résultat financier	-21 628	-14 179
RESULTAT COURANT	206 740	193 389
Produits exceptionnels	3 978	9 109
Charges exceptionnelles	19 952	1 866
Résultat exceptionnel	-15 974	7 244
Impôts sur les bénéfices	44 866	54 193
RESULTAT DE L'EXERCICE	145 900	146 439

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comp.
31, rue de la Mare à TISSIER
91280 ST PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 00026 - APE: 6920Z
Membre de la Chambre Régionale de Paris

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 992 732 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 145 900 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 33 999 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 498	6 795		160 293
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	81 072	31 286		112 357
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 417			13 417
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	247 986	38 081		286 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	66 880			66 880
Immobilisations financières	66 880			66 880
ACTIF IMMOBILISE	314 866	38 081		352 947

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tisseur
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 254	39 595		75 849
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	56 145	18 092		74 237
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 620	2 685		9 305
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	99 019	60 371		159 391
ACTIF IMMOBILISE	99 019	60 371		159 391

Notes sur le bilan

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 706 192 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	66 880		66 880
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	548 439	548 439	
Autres	86 043	86 043	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 830	4 830	
Total	706 192	639 312	66 880
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 370
FOURNISSEURS - AVOIR A RECEVOIR	16 629
CHARGES SOCIALES , PRODUITS A RECEV	226
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	8 414
Total	31 638

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 080,00 Euros décomposé en 67 titres d'une valeur nominale de 2 240,00 Euros.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tisserand
91280 St PIERRE DU PERRAY
Tél: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	67	500,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	67	2 240,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 643 182 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 591	1 591		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 845	403 845		
Dettes fiscales et sociales	201 408	201 408		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 339	36 339		
Produits constatés d'avance				
Total	643 182	643 182		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	771			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 771 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 St PIERRE DU PERRAY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE:6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 094
INTERETS COURUS A PAYER	1 591
ETAT CHARGES A PAYER	9 990
Total	14 675

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	4 830		
Total	4 830		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 150 020 Euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 St PIERRE DU PERRAY
Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris